



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

ECOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE

Réf : ID.187
Version :01

Critères de sélection pour le Mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique (MeRSI) de l'ENSI

Année universitaire 2026/2027

Pour la première année (M1) : sont sélectionnés, pour le mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique de l'ENSI, les candidats :

- ayant une licence en régime LMD ou un diplôme équivalent obtenu(e) pendant l'année universitaire 2024/2025 ou 2025/2026 dans les spécialités suivantes : Sciences de l'informatique, Ingénierie des Systèmes Informatiques, Technologies de l'informatique, Informatique de gestion, Sciences et Technologies de l'Information et des Télécommunications, Technologies de l'information et de la Communication, Mathématiques et Mathématiques appliquées, Electronique, électrotechnique et automatisme, Développement des systèmes d'information
- ayant obtenu un score minimal fixé par la commission du mastère.

Ce score est calculé par la formule suivante $r \cdot M + (M_b/20) + R$, où

- M est calculée en fonction des moyennes des trois années d'études de la licence :

$$M = (L1 + L2 + L3) / 3.$$

- Mb est la moyenne du bac du candidat
- r est un coefficient relatif au nombre N d'années de redoublement pendant le cursus universitaire * :

$$r = 1 \text{ si } N=0, r = 0,8 \text{ si } N=1 \text{ et } r=0 \text{ si } N>1$$

- R est un paramètre relatif au rang du candidat pendant ses années de licence :

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 3 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1) / \text{effectif}$ de l'année i de la licence, ($i = 1,2,3$).

Remarques importantes :

- 1- Toute moyenne obtenue lors d'une session de contrôle est multipliée par 0.9.
- 2- Un seul redoublement est toléré au cours du cursus universitaire.